

CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2020-2

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Pierre MOURLEVAT
Contrôleur général économique et financier

Le présent rapport a pour objet, au-delà du bilan quantitatif du concours, de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats et leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

En préambule, il importe de rappeler que cette session d'automne s'est déroulée dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire liée à l'épidémie mondiale de COVID 19. Les épreuves écrites et orales ont été organisées dans le respect des consignes sanitaires nationales, générant des contraintes nouvelles tant pour le service organisateur, les membres du jury, que les candidats.

Au nom du jury, le président tient à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, son directeur, M. Jean-Louis DONZ, sa secrétaire générale, Mme Muriel BECAVIN, et, plus particulièrement, le service concours, Mme Karine CHARRIER, responsable, et Mme Maria OUARY, les surveillantes, pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place, pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur constante gentillesse. L'organisation de l'IRA a été irréprochable : toutes les dispositions avaient été prises pour garantir une bonne protection contre les risques sanitaires. Toute l'équipe a apporté au jury tout l'appui qui était nécessaire, tant sur la logistique que pour nous donner des conseils utiles en continu pendant toute la durée des épreuves.

Le président remercie aussi tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve, pour leur cohésion, et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

1 - ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Pour cette session 2020-2, le nombre de postes ouverts est supérieur à hauteur de 1 poste à celui de la session 2020-1. Les postes se décomposent ainsi :

- Concours externe : 41
- Concours interne : 31
- 3^{ème} concours : 9

Les candidats présents aux épreuves écrites ont été moins nombreux cette session : 796 présents au total pour les trois concours au lieu de 1002 la session 2020-1 Il convient de rappeler que lors de cette session précédente, seule l'épreuve de QCM d'une heure trente a été maintenue en raison du contexte sanitaire rappelé en introduction.

Le taux de présence moyen est de 51,9%.

- Pour le concours externe : 52,8% de présents contre 59,5% pour la session 2020-1
- Pour le concours interne : 51% de présents contre 61,9% pour la session 2020-1.
- Pour le 3^{ème} concours : 49% de présents contre 63,1% pour la session 2020-1.

Les taux de sélectivité (présents écrits/admis) sont de :

- 11,1 pour le concours externe
- 9,5 pour le concours interne
- 5,3 pour le 3^{ème} concours.

La barre d'admissibilité a été fixée à 10,53 pour le concours externe, à 7,29 pour le concours interne et à 7,01 pour le 3^{ème} concours, soit un taux d'admissibilité respectivement de 23,1%, 20,4% et 39,6%.

105 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 60 candidats au concours interne et 19 candidats au 3^{ème} concours.

Lors de la réunion d'admission, la totalité des postes a été pourvue pour les trois concours. 2 listes complémentaires ont été établies (à hauteur de 12 candidats pour le concours externe et 1 pour le 3^{ème} concours).

7 visioconférences avaient été programmées en lien avec les Préfectures des régions et territoires ultra-marins. 2 candidats ont finalement fait le choix du déplacement à l'IRA de Nantes. Au total, 5 visioconférences ont été organisées pour des candidats de Mayotte, La Réunion, La Guadeloupe, La Martinique et La Guyane. Ces épreuves se sont déroulées, en présence du président de jury, dans de bonnes conditions.

Plusieurs réunions étaient programmées pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, pour les former, les professionnaliser, et harmoniser leurs modes de travail :

- Une première réunion d'information et de bilan avec l'ensemble du jury, le 1^{er} octobre 2020, à l'IRA de Nantes.
- Un suivi par le président de jury et des échanges quotidiens avec les correcteurs lors de la phase de correction des épreuves écrites entre le 25 novembre et le 13 décembre 2020.
- Des échanges ont eu lieu par messagerie afin d'organiser la réunion d'admissibilité le 15 décembre 2020 : la réunion s'est tenue en visioconférence en présence de l'ensemble du jury, du directeur, de la secrétaire générale, de la responsable du service concours et de la suppléante.
- Une formation à distance de professionnalisation à l'épreuve orale, le 6 janvier 2021, suivie par une réunion de préparation des entretiens, organisée en visioconférence par le président du jury.
- Un bilan d'étape organisé par le président du jury avec les sous-jurys des épreuves orales, à la fin de la 1^{ère} journée des entretiens, complété par des échanges quotidiens tout au long des deux semaines d'épreuves orales.

En outre, le président a assisté, en tant qu'observateur, à près d'une quarantaine d'entretiens, dont toutes les visioconférences, au sein des 4 sous-jurys, garantissant l'unicité du jury et l'homogénéité dans l'évaluation et la notation.

Les tableaux statistiques sont consultables en annexe du rapport.

2 - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves écrites sont communs à tous les IRA, et déterminés de manière commune par les présidents de jurys. Ces épreuves sont définies par l'arrêté du 28 mars 2019.

Selon le calendrier reporté, les épreuves écrites prévues initialement le 13 octobre 2020 ont eu lieu le mardi 17 novembre 2020. Pour rappel, les épreuves écrites sont depuis 2020 communes aux trois concours. Toute note inférieure à 5 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Ce concours était le premier à mettre en œuvre la totalité de la réforme des programmes des concours, en particulier la note sur dossier.

2.1 - Première épreuve : cas pratique

L'épreuve de cas pratique est d'une durée de 4 heures coefficient 5. Cette épreuve est définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »

La liste des thèmes, pour la session d'automne 2020, fixée par arrêté du 19 décembre 2019, était :

- Enjeux de cohésion sociale, de développement durable et de cohésion des territoires dans les politiques publiques
- Finances publiques et intervention économique
- L'évolution des services publics : enjeux de transformation, notamment numérique
- Le système éducatif, du 1^{er} degré à l'enseignement supérieur
- Enjeux européens et internationaux des politiques publiques
- L'organisation territoriale de la France.

L'épreuve consiste en un exercice de projection professionnelle dans l'activité même d'un attaché d'administration de l'Etat, adapté aux exigences pouvant être formulées vis-à-vis d'un futur élève d'IRA. Ces éléments, précisés dans la note de cadrage et le référentiel des attentes du jury, sont accessibles en ligne sur le portail de la fonction publique, onglet Score. Les candidats sont invités à les consulter attentivement dans le cadre de leur préparation.

Lors de cette session, 4 ruptures d'anonymat ont été prononcées pour le concours externe et 1 pour le 3^{ème} concours. Il est rappelé aux candidats la règle d'anonymat des copies : aucune mention d'identité (nom, prénom, signature, initiales, numéro de convocation, nom fictif...) ni de signes distinctifs (nom de l'employeur, ville...) ne doit figurer sur la copie. La rupture d'anonymat est prononcée par le président de jury et entraîne l'exclusion du concours.

2.2 - Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples

L'épreuve de QCM est d'une durée de 1 heure 30 coefficient 2. Cette épreuve est définie à l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019. Les questions du QCM (120 au maximum) portent sur les domaines suivants :

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Culture numérique.

Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse :+ 1 point
- Mauvaise réponse :- 1 point
- Absence de réponse :0 point

3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

La durée de l'entretien est de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. Cette épreuve est assortie du coefficient 7. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour cette session, le contexte épidémique lié à la période a contraint à l'obligation du port du masque par tous, y compris pendant l'entretien, par les membres de jury et par les candidats.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats admissibles, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu d'attachés, appelés à servir dans une diversité de métiers, dans les 3 « univers » auxquels prépare l'IRA, l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration scolaire et universitaire.
- Les motivations : choix du corps de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'utilisateur, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de la formation au sein de l'IRA.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche individuelle de renseignements (FIR) rédigée par les candidats, précisant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles et surtout leur projet professionnel.

Pour le concours interne et pour le 3^{ème} concours, les candidats complètent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), précisant leur parcours de formation, leur expérience professionnelle et extra-professionnelle, et la présentation de leur projet professionnel.

Les candidats peuvent présenter ainsi au jury un aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité. Ces documents sont une base de travail pour la préparation des entretiens par les membres du jury.

Il est important de rappeler que, quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, le projet professionnel et les motivations sont avant tout le résultat d'une réflexion individuelle. Les candidats doivent s'investir personnellement dans l'élaboration de la fiche de renseignement ou du dossier RAEP, en soignant sa rédaction et en évitant des formules stéréotypées.

4 - ANALYSE DES ÉPREUVES PAR CONCOURS

4.1 - Concours externe

Comme lors des sessions précédentes, le niveau des candidats a été considéré par le jury comme bon, et même très bon pour un certain nombre d'entre eux.

La technique de la note sur dossier, qui était une épreuve nouvelle, n'est pas suffisamment maîtrisée. Les principaux défauts observés ont été : paraphrase de textes figurant dans le dossier, absence de conclusion opérationnelle, manque d'attention pour les annexes, qui sont souvent trop brèves et avec un contenu limité.

Les candidats ne font pas toujours suffisamment attention à la forme : la note administrative n'est pas une composition, et elle ne doit pas être rédigée avec un style littéraire ou journalistique. Le jury a constaté, comme pour les sessions précédentes, un nombre significatif de copies faibles sur l'orthographe et la syntaxe, ce qui a été sanctionné. La présentation et l'écriture doivent être soignées : des copies difficiles à lire (parfois à la limite de l'indéchiffrable) sont inévitablement pénalisées.

Concernant l'entretien avec le jury, la majorité des candidats ont présenté leur parcours et leurs motivations de façon structurée, lisible et dans le respect du temps imparti.

On observe des lacunes dans la connaissance de l'organisation administrative de l'Etat. Souvent, le seul réseau identifié est celui des préfectures, sans capacité à différencier les missions d'une préfecture de département et de région, et souvent sans savoir quelles sont les missions de cette administration. Ces lacunes interpellent et démontrent a minima un manque de culture administrative.

Elles peuvent aussi s'expliquer par le fait que les candidats sont majoritairement issus d'un master de droit public qui comporte un stage souvent en préfecture. Il serait particulièrement intéressant que les masters offrent la possibilité d'effectuer des stages dans des univers plus variés favorisant une culture administrative plus large.

Par ailleurs, le jury a constaté que la compréhension des enjeux de la fonction publique était souvent trop faible. Les candidats ayant obtenu une bonne note à l'oral étaient en capacité de mentionner AP2022 ou la loi TFP, mais peu d'entre eux avaient en tête leur contenu avec précision. Il est pourtant essentiel d'intégrer la fonction publique avec des connaissances minimales dans ces domaines.

De nombreux candidats avaient une bonne connaissance des univers proposés en sortie d'IRA et étaient en capacité d'identifier les diverses fonctions susceptibles d'être confiées à un attaché. Les stages effectués dans leur cursus universitaire leur ont permis de rencontrer des attachés, situation très positive.

4.2 - Concours interne

Le niveau des candidats du concours interne a été considéré comme relativement bon par les membres du jury.

Concernant la note sur dossier, les observations présentées pour le concours externe valent également pour le concours interne. La connaissance limitée de cette technique de note est plus étonnante pour des candidats qui ont déjà l'expérience de l'administration.

Concernant l'épreuve orale, la présentation, la durée et le contenu ont été globalement bien

maîtrisés. Les cas de mauvaise gestion du stress ont été peu nombreux.

Le jury a noté, chez certains candidats, une méconnaissance parfois profonde, des structures et institutions administratives, comme des perspectives professionnelles à la sortie de l'IRA.

Cela traduit surtout un défaut de préparation et un manque de curiosité professionnelle ou intellectuelle, très gênants pour des agents publics en fonction.

Des questions classiques et évidentes ne le sont pas pour certains candidats, comme les métiers auxquels conduit l'IRA, en particulier celui de gestionnaire d'EPL : certains candidats éprouvent des difficultés à en dire quelques mots. D'autres affichent leur intérêt pour le ministère de la transition écologique et solidaire sans savoir exactement les activités de ce ministère. Certains ont du mal à voir la différence entre un poste en administration centrale ou en service déconcentré.

Le jury a estimé que les meilleurs candidats étaient ceux qui avaient bien appréhendé le rôle du cadre (en observant leurs propres N+1 et N+2) et qui avaient su faire montre de hauteur de vue, tout en faisant preuve d'humilité.

4.3 - 3^{ème} concours

La diversité et la richesse des parcours des candidats au 3^{ème} concours sont réelles et de nature à mettre à la disposition de l'État des compétences avérées et complémentaires de celles issues des deux autres concours, notamment en matière de management, de conduite de projet ou de communication.

Pour ce concours plus que pour les autres peut-être, le dossier de RAEP doit être particulièrement soigné, dans le souci de mettre en exergue les compétences acquises par le candidat et d'éclairer le jury, moins habitué à des profils souvent originaux ou atypiques.

Les meilleurs candidats réussissent à mettre en valeur leur expérience et l'originalité de leur parcours.

A l'inverse, les principaux écueils constatés sont liés à une absence de préparation, ce qui se traduit parfois par des connaissances administratives très insuffisantes, même sur des questions basiques. Certes, la formation offerte par l'IRA permettrait de combler certaines de ces lacunes, mais, pour certains candidats, le pas à franchir serait manifestement trop grand.

Les différences entre candidats, et donc la sélection, se font davantage sur leur niveau de préparation que sur leur parcours.

Ceux qui ont fait l'effort de se documenter sur les métiers auxquels conduit l'IRA, et de trouver des passerelles entre leurs fonctions anciennes et leur nouveau projet, sont forcément avantagés.

S'agissant du 3^{ème} concours, il est donc particulièrement important de pouvoir convaincre le jury que les compétences acquises par les candidats, qui sont souvent réelles et indéniables, seront transposables à l'administration.

5 - OBSERVATIONS GÉNÉRALES

L'épreuve de QCM a été particulièrement discriminante, en particulier en raison de la note éliminatoire (note inférieure à 5/20). Ainsi des candidats ont été éliminés, alors que certains ont parfois produit des notes de cas pratique très satisfaisantes. Les candidats éliminés représentent 48,89% des présents à l'admissibilité pour le concours externe, 74,82% pour le concours interne et 56,25% pour le 3^{ème} concours.

A l'inverse, certains candidats ont été reçus en dépit de notes très basses au QCM, compensées par de brillants résultats au cas pratique et à l'oral. Il appartient aussi aux candidats de prendre la mesure de ce nouveau type d'épreuve qui exige précision, rapidité et connaissances. L'attribution de points négatifs peut aussi pénaliser une prise de risque mal assurée. La publication de la banque de questions des dernières sessions doit permettre aux candidats de s'entraîner, sans perdre de vue la nécessité de comprendre les notions fondamentales, sans bachotage.

Les candidats ne maîtrisent pas suffisamment la technique de la « note sur dossier » : ils doivent se mettre en situation professionnelle, et poursuivre l'objectif de préparer un document très opérationnel pour un décideur. Il leur est demandé de ne pas se limiter à une simple analyse de la situation décrite dans le dossier, pour au contraire éclairer et préparer la prise d'une décision. Dans ce cadre, la rédaction des annexes, qui matérialisent les décisions suivant l'analyse des faits, doit être effectuée avec la plus grande attention : les annexes sont aussi importantes que la note elle-même, et elles comptent pour une part importante dans l'évaluation. Il faut éviter des écueils trop souvent observés, comme le fait de recopier des extraits des textes du dossier dans la note de synthèse : cette note doit prendre de la hauteur par rapport au dossier, être très concise, et se terminer par une ou plusieurs recommandations concrètes. L'épreuve de cas pratique rend particulièrement nécessaire de veiller à la bonne présentation. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. Attention cependant, la note administrative d'un concours ne doit comporter aucune indication permettant d'identifier son auteur à la différence de l'obligation qui s'impose par ailleurs aux administrations : des initiales ou un nom qui ne résulte pas du dossier rompent l'anonymat et emportent exclusion du concours.

Comme indiqué en première partie, le FIR et le RAEP doivent être rédigés avec la plus grande attention, dans le respect des règles qui précisent leur contenu. La présentation du projet professionnel doit être personnelle et susciter le « désir » du jury. Celui-ci sera plus à même de formuler des questions pertinentes avec un dossier structuré et argumenté sur la carrière et les motivations du candidat.

S'il n'existe pas à proprement parler de « codes » de l'entretien avec le jury, il convient de rappeler ici des principes et recommandations de bon sens, dont les candidats gagneraient à s'inspirer.

En liminaire les règles élémentaires de savoir-être sont rappelées : saluer l'ensemble du jury, les regarder pendant l'entretien, respecter le temps imparti pour la présentation de 5 mn, répondre sans détours et ne pas chercher à reformuler la question posée ou à développer une argumentation sans rapport avec celle-ci, rester humble et « humain ».

Une prestation orale de 30 minutes, devant un sous-jury de 3 personnes, n'est pas un exercice anodin. Il faut en effet pouvoir « tenir la distance ». Il convient de s'y préparer sérieusement, notamment d'apprendre à contrôler le stress, en faisant si possible des oraux blancs. Il convient aussi d'avoir une gestion rigoureuse du temps, en veillant à maîtriser la durée de la présentation initiale (5 minutes maximum). Cette présentation doit être vivante : trop de présentations sont récitées par cœur, ou par trop désincarnées, les candidats s'en tenant à l'exposé d'un parcours sans en retirer des éléments de valorisation. Beaucoup s'en sont tenus à la présentation figurant sur leurs fiches, sans y apporter une touche personnelle.

Les candidats doivent se préparer à cet exercice de présentation, en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas de produire une synthèse chronologique sur leur parcours, mais qu'il y a là l'opportunité d'exprimer leur personnalité et leurs motivations.

Les questions du jury visent à préciser certains aspects évoqués par le candidat, soit dans son dossier de RAEP, soit dans sa présentation, afin de mieux cerner sa personnalité et son potentiel. Le jury ne pose pas de questions de culture générale (les questions du type du grand oral de l'ENA sont prohibées) et ne cherche jamais à déstabiliser les candidats, même s'il insiste parfois, légitimement, pour faire approfondir et clarifier certaines réponses.

Dans des domaines où le jury revient régulièrement, les candidats doivent ainsi, a minima :

- avoir réfléchi (même sommairement) à un ou plusieurs projets professionnels et s'être renseignés et projetés dans les univers professionnels auxquels destine l'IRA : il est nécessaire de se renseigner sur les postes proposés en sortie de l'Institut, via internet, les collègues ou via des contacts avec des agents en poste dans les administrations visées.
- avoir un minimum de connaissances sur l'actualité administrative (au moins dans ses grandes lignes) et avoir identifié les principales réformes en cours concernant l'action publique et les services de l'État, par exemple le plan « Action Publique 2022 », la loi de la transformation de la fonction publique, le Ségur de la santé, etc...
- connaître les principaux droits et obligations des fonctionnaires, ce qui est requis lorsqu'on souhaite occuper un poste de catégorie A.
- pouvoir dire quelque chose, même d'élémentaire, sur leur conception du management.

Personne n'est omniscient, et le jury ne tient pas rigueur à un candidat de ne pas savoir répondre à une question, sur une épreuve qui n'est pas, encore une fois, une épreuve de culture générale. Il faut toutefois éviter d'afficher des lacunes criantes, qui ne sont pas admissibles pour des candidats qui veulent entrer à l'IRA et devenir attachés. De fait, il est attendu des candidats un minimum de connaissances administratives générales (conformément aux textes régissant le concours) et une ouverture d'esprit, permettant de convaincre le jury qu'ils pourront se positionner, après la formation à l'IRA, dans tout poste d'attaché.

Sur les questions comportant une prise de position personnelle, nombre de candidats adoptent manifestement une stratégie prudente, en hésitant à donner un avis et en se bornant à formuler ce qu'ils imaginent être les attentes du jury.

Or, il importe de ne pas voir de pièges derrière les questions : le jury n'attend pas une réponse unique. Il porte une appréciation non sur des opinions personnelles, mais sur la qualité du raisonnement qui conduit à cette opinion. Il apprécie les candidats qui montrent une véritable capacité de réflexion personnelle et qui expriment une opinion, lorsqu'ils y sont invités, en pouvant l'argumenter. Le conseil principal à cet égard donné aux candidats est de ne pas tenir un discours convenu, sur la base des attentes supposées du jury, et d'être soi-même, avec spontanéité.

Il est également attendu un minimum de connaissances sur l'actualité immédiate : le jury a constaté un niveau faible de curiosité et d'information en la matière, notamment sur les questions économiques et géopolitiques qui font l'actualité. Il y a un socle de connaissances qui doit impérativement être maîtrisé.

Par ailleurs, le jury propose systématiquement des mises en situation, portant sur des cas de figure, le plus souvent de management, issus de la vie administrative réelle. Même si elles sont brèves et inévitablement superficielles, ces simulations doivent permettre aux candidats de montrer qu'ils ont de bons réflexes, du bon sens et une bonne compréhension des situations. Elles doivent les conduire à se projeter en tant que manager du service public. Plus que la réponse elle-même, au plan technique ou réglementaire, c'est l'analyse qui est faite, à chaud, par le candidat et le raisonnement

qui en découle, qui retiendront positivement l'attention du jury. Au total, nombre de candidats ne formulent pas de propositions. Concernant les qualités d'un bon manager, les réponses sont le plus souvent convenues et limitées à la promotion du « management par l'écoute », sans réflexion profonde. Il est recommandé de se préparer à formuler des réponses concrètes sur les décisions à prendre, et d'étudier les différentes méthodes de management avec un regard critique et un effort de réflexion.

Dans l'ensemble des domaines précités (projet professionnel, actualité administrative, actualité générale, conception du management, mise en situation, etc...), les réponses sont souvent approximatives et convenues. Les candidats sont invités à formuler des réponses concises, mais précises et argumentées, en évitant les stéréotypes.

La sincérité que le jury cherche à déceler chez les candidats appelle aussi une certaine forme d'humilité. Rien n'est plus préjudiciable à un candidat que de chercher à impressionner le jury, a fortiori si sa prestation n'est pas convaincante.

Au-delà de la démonstration de leurs connaissances et de leurs compétences, les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui se sont « livrés » et qui ont convaincu le jury de leur potentiel et de leur sincérité. A cet égard, l'honnêteté et l'humilité sont toujours à privilégier et sont, en définitive, payantes. Les candidats qui ne cachent pas leurs points de faiblesse, mais qui, au contraire, les assument et essayent de les mettre à profit, attirent favorablement l'attention.

En résumé, les candidats sont incités à faire une présentation personnelle et non formatée, en exprimant leur personnalité : ils ont tout intérêt à se comporter comme pour un entretien de recrutement dans le secteur privé, en donnant au jury des motivations précises et convaincantes.

6 - CONCLUSION

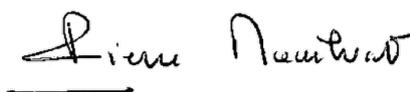
Le jury conseille vivement aux candidats de prendre en compte avec attention les recommandations du présent rapport.

Il leur est conseillé de faire appel aux différentes formations disponibles, mais aussi de s'investir, dans la durée, dans cette préparation : en étudiant l'organisation administrative, en suivant l'évolution des principales politiques publiques, et en se tenant au courant de l'actualité nationale et internationale.

Un travail assidu, la persévérance et l'entraînement (notamment sous la forme d'oraux blancs) donnent toujours des résultats.

Pour le jury,

Le président,



Pierre MOURLEVAT

ANNEXE

TABLEAUX STATISTIQUES

Nombre d'inscrits et postes offerts

Concours	2020-1			2020-2		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	40	31	9	41	31	9
Inscrits	874	677	103	862	576	98

Résultats de l'admissibilité 2020-2

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	454	294	48
Admissibles	105	60	19
Barre d'admissibilité sur 20	10,53	7,29	7,01
% admissibles	23,1 %	20,4 %	39,6 %
Moyenne du 1 ^{er} admissible sur 20	15,45	13,96	12,20
Note la plus haute sur 20	Cas pratique : 18,52 QCM : 14,75	Cas pratique : 17,57 QCM : 13,05	Cas pratique : 14,5 QCM : 12,71

Résultats de l'admission 2020-2

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Admissibles	105	60	19
Présents oral	96	59	18
Barre d'admission	12,96	10,08	10,50
% admis	42,7 %	52,5 %	50 %
Note la plus haute (entretien avec le jury)	18,98	18,21	18
Moyenne du 1 ^{er} admis (épreuves écrites + orales)	15,97	14,67	13,66
Nombre de lauréats sur liste complémentaire	12	0	1